

Suivi des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Rapport de la vérificatrice générale – novembre 2016 Volume III, Chapitre 3

Pourquoi est-ce important?

- Pour fournir notre mise à jour annuelle aux législateurs sur l'état des recommandations portant sur les audits de performance d'exercices antérieurs
- Pour que les ministères et les organismes rendent compte de la mise en œuvre des recommandations du VGNB
- Pour offrir une source de renseignements aux législateurs à utiliser lorsqu'ils questionnent les ministères et les organismes

Voici nos constatations

Conclusions générales:

- Les ministères signalent que 64 % des recommandations de 2013 et de 2014 ont été mises en œuvre.
- Pour les recommandations de 2012, nous avons vérifié que 61 % d'entre elles avaient été entièrement mises en œuvre.
- Ces taux de mise en œuvre sont légèrement inférieurs à ceux des dernières années.

Mise à jour de 2016 sur Atcon:

- ONB a signalé qu'il avait mis en œuvre 15 des 19 recommandations de notre rapport de 2015.
- En 2017, nous examinerons la mise en œuvre de nos recommandations de 2015 et ferons état de nos constatations dans le cadre de notre rapport de la Phase 2 sur Atcon.
- La Phase 2 sur Acton, actuellement en cours, permettra à la vérificatrice générale de répondre à la question « à quoi les 70 millions de dollars des contribuables ont-ils servi ? »

Mise à jour sur les audits de 2011 et de 2012

- L'Assemblée législative et le Conseil exécutif ne rendent toujours pas compte publiquement du total des frais de bureau de circonscription des députés.
- Les ministres du Cabinet ne peuvent pas être tenus responsables du total des frais de leur bureau de circonscription.
- Le MTI a réalisé des progrès dans l'établissement d'un plan détaillé à long terme pour l'infrastructure, mais il reste encore beaucoup à faire.
- Aucune de nos trois recommandations formulées au ministère de la Santé au sujet des paiements faits aux médecins par l'Assurancemaladie n'a été entièrement mise en œuvre, bien que des progrès aient été accomplis.
- Le processus pour déterminer et recouvrer auprès de TSNB les trop-payés par l'Assurance-maladie liés aux employés blessés reste à résoudre.
- La rémunération de l'assurance-maladie des médecins à titre individuel n'est pas encore présentée dans les rapports destinés au public.

www.agnb-vgnb.ca